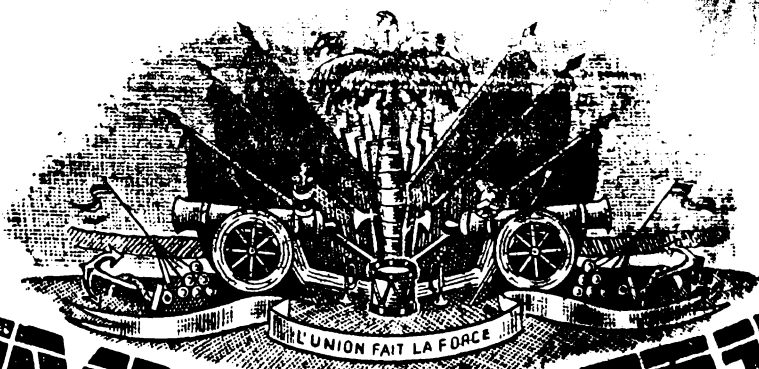


LE

MONITEUR



Paraissant
le Lundi et le Jeudi

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI

Directeur:
LUDOVIC A. CELESTIN

108ème Année No. 105

PORT-AU-PRINCE

Lundi 2 Novembre 1953.

SOMMAIRE

Décret sanctionnant l'Arrangement de Madrid du 14 Avril 1891 réprimant les fausses indications de Provenance figurant sur les marchandises.— Arrangement annexé.
Loi modifiant l'article 1er. de la loi du 15 Septembre 1952 créant une émission de timbres-poste destinée à la restauration de la Citadelle Christophe.
Budget Général de l'Exercice 1953-1954: Erratum.
Situation générale de la Banque Nationale de la République d'Haïti — Département Commercial au 30 Septembre 1953.
Secrétairerie d'Etat du Commerce: Extraits du registre des marques de fabrique. (Reproduction).
Secrétairerie d'Etat de l'Agriculture: Communiqué relatif au prix net à payer à l'habitant pour la figue banane, à partir du 1er Novembre 1953.
Avis.

DECRET

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu l'article 45 de la Constitution;

Vu l'arrangement de Madrid du 14 Avril 1891 réprimant les Faus-
ses Indications de Provenance figurant sur les marchandises;

Vu l'Acte du 25 Mai 1953, par lequel Monsieur le Président de la
République a ratifié le dit Arrangement;

Considérant qu'il importe d'adopter l'Arrangement de Madrid du 14
Avril 1891 en le sanctionnant;

Décète:

Article 1er.—Est et demeure sanctionné pour sortir son plein et en-
tier effet, l'Arrangement de Madrid du 14 Avril 1891 réprimant les
Fausses Indications de Provenance figurant sur les marchandises.

Article 2.—Le présent Décret, auquel est annexé le dit arrangement,
sera publié et exécuté à la diligence des Secrétaires d'Etat des Rela-
tions Extérieures, du Commerce et de la Justice, chacun en ce qui le
concerne.

Donné au Palais de l'Assemblée Nationale, à Port-au-Prince, le 27
Août 1953, An 150ème de l'Indépendance.

Le Président de l'Assemblée Nationale: CHARLES FOMBRUN
Le Vice-Président de l'Assemblée Nationale: ADELPHIN TELSON
Les Secrétaires: W. SANSARICQ, EMILE JONASSAINT,
DULY B. LAMOTHE, SALNAVE C. ZAMOR

AU NOM DE LA REPUBLIQUE

Le Président de la République ordonne que le Décret de l'Assem-
blée Nationale sanctionnant l'Arrangement de Madrid du 14 Avril
1891 réprimant les Fausses indications de Provenance figurant sur les
marchandises, soit revêtu du Sceau de la République, imprimé, publié
et exécuté.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 29 Août 1953, An
150ème de l'Indépendance.

PAUL E. MAGLOIRE

Par le Président:

Le Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures et de l'Education Nationale:
PIERRE L. LIAUTAUD

Le Secrétaire d'Etat du Commerce et de l'Agriculture: DANIEL HEURTELOU

Le Secrétaire d'Etat de la Présidence et des Cultes: MAUCLAIR ZEPHIRIN

Le Secrétaire d'Etat de l'Intérieur, de la Défense Nationale et de la Justice:
DUCASSE JUMELLE

Le Secrétaire d'Etat du Travail et de la Santé Publique:
ROGER DORSINVILLE

Le Secrétaire d'Etat des Finances et de l'Economie Nationale: LUCIEN HIBBERT

Le Secrétaire d'Etat des Travaux Publics: GEORGES CAUVIN

ARRANGEMENT CONCERNANT LA REPRESSION DES FAUS-
SES INDICATIONS DE PROVENANCE SUR LES MARCHANDI-
SES. CONCLU A MADRID LE 14 AVRIL 1891 ENTRE LA
FRANCE, LE BRESIL, L'ESPAGNE, LA GRANDE BRETAGNE
LE GUATEMALA, LE PORTUGAL, LA SUISSE ET LA TUNISIE

Les soussignés Plénipotentiaires des Gouvernements des Etats ci-
dessus énumérés,

Vu l'article 15 de la Convention Internationale du 20 Mars 1883
pour la protection de la propriété industrielle,

Ont, d'un commun accord, et sous réserve de ratification, arrêté l'ar-
rangement suivant:

Art. 1er.—Tout produit portant une fausse indication de provenan-
ce dans laquelle un des Etats contractants ou un lieu situé dans
l'un d'entre eux serait, directement ou indirectement, indiqué comme
pays ou comme lieu d'origine, sera saisi à l'importation dans chacun
des dits Etats.

La saisie pourra aussi s'effectuer dans l'Etat où la fausse indication
de provenance aura été apposée, ou dans celui où aura été introduit le
produit muni de cette fausse indication.

Si la législation d'un Etat n'admet pas la saisie à l'intérieur, cette
saisie sera remplacée par les actions et moyens que la loi de cet Etat
assure en pareil cas aux nationaux.

Art. 2.—La saisie aura lieu à la requête soit du ministère public,
soit d'une partie intéressée, individu ou société, conformément à la lé-
gislation intérieure de chaque Etat.

Les autorités ne seront pas tenues d'effectuer la saisie en cas de tran-
sit.

Art. 3.—Les présentes dispositions ne font pas obstacle à ce que le
vendeur indique son nom ou son adresse sur les produits provenant
d'un pays différent de celui de la vente, mais dans ce cas, l'adresse ou
le nom doit être accompagné de l'indication précise et en caractères
apparents du pays ou du lieu de fabrication ou de production

Art. 4.—Les Tribunaux de chaque pays auront à décider quelles sont
les appellations qui, à raison de leur caractère générique, échappent
aux dispositions du présent Arrangement, les appellations régionales de

provenance des produits vinicoles n'étant cependant pas comprises dans la réserve statué par cet article.

Art. 5.—Les Etats de l'Union pour la protection de la propriété industrielle qui n'ont pas pris part au présent Arrangement seront admis à y adhérer sur leur demande et dans la forme prescrite par l'article 16 de la Convention du 20 Mars 1883 pour la protection de la propriété industrielle.

Art. 6.—Le présent arrangement sera ratifié et les ratifications en seront échangées à Madrid, dans le délai de six mois, au plus tard.

Il entrera en vigueur un mois à partir de l'échange des ratifications, et aura la même force et durée que la Convention du 20 Mars 1883.

En foi de quoi, les Plénipotentiaires des Etats ci-dessus énumérés ont signé le présent arrangement à Madrid, le 14 Avril 1891.

Pour la France et la Tunisie	P. Cambon
Pour le Brésil	Luis F. D'Abreu S. Mores Marques de Aguilar
Pour l'Espagne	Enrique Calleja Luis Mariano de Larra
Pour la Grande Bretagne	Francis Clare Ford
Pour le Guatemala	J. Carrera
Pour le Portugal	Comte de Casal Ribeiro
Pour la Suisse	Ch.-E. Lardet
	Horel

Pour copie conforme:

Jean Dauphin
Assistant Principal
Relations Extérieures

LOI

PAUL E. MAGLOIRE
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Vu les articles 57 et 79 de la Constitution;

Vu la loi du 12 Septembre 1919 réorganisant le Service Postal;

Vu la loi du 15 Septembre 1952, créant une émission de timbres-poste pour pourvoir en partie à la restauration de la Citadelle Christophe;

Considérant que par suite du changement apporté au tarif postal aérien, il y a lieu de modifier l'article 1er de la loi du 15 Septembre 1952;

Sur le rapport des Secrétaires d'Etat du Commerce et des Travaux Publics;

De l'avis écrit et motivé du Secrétaire d'Etat des Finances;

Et après délibération en Conseil des Secrétaires d'Etat;

A Proposé

Et le Corps Législatif a voté la loi suivante:

Article 1er.— L'article 1er de la loi du 15 Septembre 1952 créant une émission de timbres-poste destinée à la restauration de la Citadelle Christophe est ainsi modifié:

Il sera procédé dans le plus bref délai possible à une émission de timbres-poste dont la quantité, les quotités, les couleurs et les types sont ci-après indiqués:

POUR LA POSTE ORDINAIRE

100.000 timbres G. 0.10 Rouge Citadelle-Effigies du Roi Christophe et du Président de la République
100.000 timbres G. 0.10 rouge et noir Armoiries et Tombeau du Roi

POUR LA POSTE AERIENNE

80.000 timbres G. 0.50 Jaune et noir Citadelle-Effigies du Roi Christophe et du Président de la République
20.000 timbres G. 1.00 bleu et noir Citadelle-Effigies du Roi Christophe et du Président de la République
20.000 timbres G. 1.50 vert et noir Citadelle-Effigies du Roi Christophe et du Président de la République
20.000 timbres G. 2.50 gris et noir Citadelle-Effigie du Roi Christophe et du Président de la République
20.000 timbres 5.00 Rouge et noir Citadelle-Effigies du Roi Christophe et du Président de la République
80.000 timbres G. 0.50 Rouge, jaune et noir Armoiries et Tombeau du Roi
20.000 timbres G. 1.00 Rouge et noir, Bleu Armoiries et Tombeau du Roi
20.000 timbres G. 1.50 Rouge noir, vert Armoiries et Tombeau du Roi
20.000 timbres G. 2.50 Rouge, noir gris " " " "
20.000 timbres G. 5.00 Rouge, noir, saumon " " " "

Article 2.— La présente Loi abroge toutes lois ou dispositions de loi, tous décrets-lois ou dispositions de décrets-lois qui lui sont contraires et sera exécutée à la diligence des Secrétaires d'Etat du Commerce et des Finances, chacun en ce qui le concerne.

Fait à la Chambre des Députés, à Port-au-Prince, le 22 Juin 1953, 150ème de l'Indépendance.

Le Président: ADELPHIN TELSON
Les Secrétaires: LUC JEAN, M. RENAUD

Donné à la Maison Nationale, à Port-au-Prince, le 2 Juillet 1953, 150ème de l'Indépendance.

Le Président: CHARLES FOMBRUN
Les Secrétaires: W. SANSARICQ, E. JONASSAINT

AU NOM DE LA REPUBLIQUE

Le Président de la République ordonne que la loi ci-dessus soit revêtue du Sceau de la République, imprimée, publiée et exécutée.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 6 Juillet 1953, 150ème de l'Indépendance.

PAUL E. MAGLOIRE

Par le Président:

Le Secrétaire d'Etat du Commerce et de l'Agriculture: DANIEL HEURTELON
Le Secrétaire d'Etat des Travaux Publics: GEORGES CAUVIN
Le Secrétaire d'Etat des Finances et de l'Economie Nationale: LUCIEN HIBBERT
Le Secrétaire d'Etat de la Présidence et des Cultes: MAUCLAIR ZEPHIRIN
Le Secrétaire d'Etat de l'Intérieur, de la Défense Nationale et de la Justice: DUCASSE JUMELLE
Le Secrétaire d'Etat de l'Education Nationale et des Relations Extérieures: PIERRE L. LIAUTAUD
Le Secrétaire d'Etat du Travail et de la Santé Publique: ROGER DORSINVILLE

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 1953-1954

ERRATUM

Dans l'édition extraordinaire du Journal officiel «Le Moniteur» du mercredi 30 Septembre 1953, No. 93, lire:

BUDGET DU DEPARTEMENT DES FINANCES

Page 34

Article

101.—PERSONNEL DE LA SECRETAIRERIE D'ETAT SERVICE DE L'INSPECTION DES FINANCES.—

1 Inspecteur Général	Monnaie Nationale
Frais de représentation de l'Inspecteur Général	Par Mois
Au lieu de	1.375.00
1 Inspecteur Général	225.00
Frais de représentation de l'Inspecteur Général	1.350.00
	250.00

SITUATION GENERALE DE LA BANQUE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE D'HAITI — DEPARTEMENT COMMERCIAL

Au 30 Septembre 1953

ACTIF		GOURDES	PASSIF		GOURDES
RESERVE CONTRE LA CIRCULATION:			CIRCULATION DES BILLETS DE BANQUE		
Espèces: Droits de Tirage au FMI	2.500.054.90		Emission Autorisée	100.000.000.00	
Dollars Américains en Haïti	12.722.392.70		Moins BILLETS Hors Circulation	48.884.000.00	
Comptes Dollars à New-York	3.250.000.00				
Lingots d'or à New-York	10.744.716.25	29.217.163.85		51.116.000.00	
			Moins BILLETS des Caissiers	3.181.338.00	47.934.662.00
EFFETS & TITRES			Capital Entièrement Versé		5.000.000.00
Effets à PPce. & Succursales	5.644.450.05		SURPLUS		2.650.000.00
Effets à N.Y. & en Transit	494.738.75		PROFITS NON REPARTIS		1.113.852.14
Titres Gvt. d'H. Empt. Int. 5% 1957	9.900.000.00		DEPOTS DES PARTICULIERS		
Avances C. Crd. Commerciaux Elig.	2.678.309.35	18.717.498.15	Comptes Courants & Epargne	44.608.005.34	
			Cautionnements Divers	1.083.526.05	
		47.934.662.00	Chèques émis & Impayés	1.298.212.49	
ENCAISSE			Dépôt du Gvt. Américain	38.557.50	47.028.301.38
Dollars Amér. à PPce. & Succ.	2.255.027.30		DEPOTS DU GVT. HAITIEN		
Monnaie Nickel	1.910.088.12		Comptes Gourdes en Haïti	339.283.21	
Chèques s/Banques Locales	74.624.75	4.239.740.17	Comptes Dollars à New-York	143.147.10	
			Fonds Monnaie Nickel	1.910.088.12	
VALEURS DUES PAR BANQUES ...		3.512.507.40	Affectation du Fonds de la Monnaie Nickel	53.453.52	
Effets. Escomptes. Avances		35.985.385.54	Agent Fiscal 5% 1957	1.111.407.30	
Obligations Gvt. Haïtien		15.000.000.00	Dépôt du Département Fiscal de la B. N. R. H.	251.842.83	3.809.222.08
PLACEMENTS:					
Titres Empt. Intérieur 5% 1957	3.035.203.05		FONDS POUR FINANCER		
Autres Titres	5.00		CONTRAT TRAVAUX PUBLICS		3.500.000.00
Placements I H C A I	1.250.000.00	4.285.208.05	VALEURS DUES AUX BANQUES		880.471.42
			EFFETS RE-ESCOMPTE		9.000.000.00
DIVERS DEBITEURS		11.313.732.99	RESERVES		5.500.291.54
IMMEUBLE:			VALEURS A REGULARISER		
Locaux de la Banque	1.816.061.64		Escomptes Perçus non acquis	226.681.31	
Autres Biens & Immeubles	178.398.20	1.994.459.84	Intérêts perçus non acquis	81.416.40	308.097.71
FRAIS DIFFERES		990.784.70			
DIVERS			FONDS Monétaire International		7.499.945.10
Frais Avancés	993.871.61		BANQUE INTERNATIONALE DE		
Intérêts Acquis non Perçus	274.250.80		Reconstruction & de Développement		8.000.000.00
Manques de Caisse	295.17	1.268.417.58	BIRD (Espèces & BILLETS à Ordre)		1.800.000.00
Participation Haïti au FMI	10.000.000.00				
Moins Droits de Tirage au FMI	2.500.054.90	7.499.945.10			
Participation Haïti à BIRD		10.000.000.00			
TOTAL DE L'ACTIF		144.024.843.37	TOTAL DU PASSIF		144.024.843.37
COMPTES D'ORDRE — MEMES POSTES A L'ACTIF & AU PASSIF					
Lettres de Créd. & Créd. Commerciaux	17.784.965.25		COMPTES D'ORDRE — Report Gdes:		114.985.856.13
Effets à l'Encaissement	10.314.732.20		Emprunt Intérieur 5% 1957 — Contrôle		25.046.150.00
Titres en Garde & en Nantissement	4.702.964.00		Titres & Cert. prov. 5% 1957 & ou n'échangés		32.400.00
BILLETS Hors Circulat. & R.s.			Lingots Versés au FMI		2.500.054.90
Pr/Substitution	74.715.338.00		Effets Escomptés — Contrat TP		5.000.000.00
Timbres & Cartes du Gvt. d'Haïti	7.467.856.68				
Total Gourdes à reporter		114.985.856.13	TOTAL GOURDES		147.564.461.03

Certifié conforme aux Livres de la BANQUE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE D'HAITI — DEPARTEMENT COMMERCIAL

Port-au-Prince, le 19 Octobre 1953

A. H. HERRES, Vice-Président & Directeur

L. E. DECATREL, Contrôleur

(Reproduction)

SECRETAIRERIE D'ETAT DU COMMERCE

Extraits du Registre des Marques de Fabrique:

Il a été déposé par Me. Ludovic Samson et enregistré le 14 Décembre 1950 au No. 431 Reg. 12 pour une durée de 15 ans la marque de fabrique:

GARDENAL

La dite marque appartient à la SOCIETE DES USINES CHIMIQUES RHONE POULENC, société anonyme dûment organisée et existant sous le régime des lois de la France, ayant son siège social à 21, Rue Jean Gouyon, à Paris (France). Elle s'applique dans l'industrie et le commerce de la déposante, à un produit pharmaceutique destiné aux usages ordinaires, sur les produits eux-mêmes leurs étiquettes, emballages, empaquetages, récipients etc. ainsi que tous papiers commerciaux et de publicité.

Port-au-Prince, le 15 Janvier 1951

(Reproduction)

Il a été déposé par Me. Ludovic SAMSON et enregistré le 22 Novembre 1951 au No. 251 Reg. 13 pour une durée de 15 ans la marque:

STOVAR SOL

La dite marque appartient à LA SOCIETE DES USINES CHIMIQUES RHONE POULENC dûment organisée et existant sous le régime des lois de la France, ayant son siège social à 21, Rue Jean Goujon, à Paris (France). Elle s'applique à des produits pharmaceutiques destinés aux usages ordinaires.

Port-au-Prince, le 18 Avril 1952

SECRETAIRERIE D'ETAT DE L'AGRICULTURE

COMMUNIQUE

Le Département de l'Agriculture avise les intéressés qu'à partir du 1er novembre 1953, le prix net à payer à l'habitant pour la figue-banane, par régime standard est fixé à G. 3.50 par régime de 9 pattes; à G. 2.60 par régime de 8 pattes; à G. 1.80 par régime de 7 pattes et G. 0.90 par régime de 6 pattes.

Port-au-Prince, le 31 Octobre 1953.

ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS

AVIS

Je, soussigné, Ménélick DARBOUZE, Préposé des Contributions à Port-Salut, exerçant la fonction de Receveur de l'Enregistrement en la dite Commune, avise le public que j'ai fait choix de Monsieur Oscar DESCARDES pour être mon Commis-Signataire au Bureau de l'Enregistrement, ce conformément à l'article 71 de la loi régissant la matière, et je réponds de sa signature comme de la mienne propre en ce qui concerne le Service de l'Enregistrement.

Port-Salut, le 20 Mai 1953.

Ménélick Darbouze
Préposé

AVIS

Je, soussigné, Jean LUBIN, Préposé des Contributions aux Anglais, exerçant la fonction de Receveur de l'Enregistrement en la dite Commune, avise le public que j'ai fait choix de Monsieur Gérard Desjardins pour être mon Commis-Signataire au Bureau de l'Enregistrement, ce conformément au prescrit de l'article 71 régissant la matière, et je réponds de sa signature comme de la mienne propre en ce qui concerne le Service de l'Enregistrement.

Les Anglais, le 2 Juin 1953.

Jean Lubin
Préposé

AVIS

Je, soussigné, Léonce André, Collecteur des Contributions d'Aquin, remplissant les fonctions de Directeur Délégué de l'Enregistrement et de la Conservation des Hypothèques, avise le public que j'ai fait choix de Monsieur Marc Brezault, pour être mon Commis-Signataire au Bureau de l'Enregistrement, ce, conformément au prescrit de l'article

71 de la Loi régissant la matière, et je réponds de sa signature comme de la mienne propre.

Aquin, le 21 Septembre 1953.

Léonce André
Collecteur des Contributions
Directeur-Délégué de l'Enregistrement
et de la Conservation des Hypothèques

AVIS

Je, soussigné, Monsieur Huthell Guirand, Préposé des Contributions de Fonds-des-Blancs, identifié au No. 6008-E pour le présent exercice exerçant les fonctions de Receveur de l'Enregistrement, avise le public que j'ai fait choix de Monsieur Excellent Lennéus, identifié au No. 6014-E pour le présent exercice, pour être mon Commis-Signataire au Bureau de l'Enregistrement de ce quartier aux termes de l'article 71 de la Loi régissant la matière et je réponds de sa signature comme de la mienne propre en ce qui concerne le Service.

Fonds-des-Blancs, 30 Septembre 1953.

Huthell Guirand, Préposé.

AVIS

Le chèque émis le 31 Août 1953 (Article 550) au numéro 1650 à l'ordre de Roger Charles, Agronome district, et s'élevant à Gourdes 764,70, étant égaré: est déclaré nul: duplicata devant être dressé.

AVIS

Le chèque émis le 22 Septembre 1953 (Article LEH; Bord. No. 157) au numéro 198289 à l'ordre de LUMENA LOUIS CHARLES, Port-au-Prince, et s'élevant à Gourdes 20.00, étant égaré, est déclaré nul: duplicata devant en être dressé.

AVIS

Le chèque émis le 26 Septembre 1953 (Article CAS) au numéro 155860 à l'ordre de MAX CHAUMETTE, pour mineurs Alexis, Port-au-Prince, et s'élevant à Gourdes 50.00, étant égaré, est déclaré nul: duplicata devant en être dressé.

AVIS

Le chèque émis le 21 Octobre 1953 (Article 320; bordereau No. 4) au numéro 500069 à l'ordre de PASCAL A. BRUN, Jacmel et s'élevant à Gourdes 54.00 étant égaré, est déclaré nul: duplicata devant en être dressé.

AVIS IMPORTANT

A partir du 1er Octobre 1953, le tarif du Journal Officiel «Le Moniteur» est fixé comme suit:

HAITI:	1 an		G. 30 ⁰⁰
	6 mois		" 20 ⁰⁰
ETRANGER:	1 an		" 40 ⁰⁰
	Le Numéro		" 1 ⁰⁰

LA DIRECTION

DEMANDES DE FERME

Produites conformément à la Loi du 26 Juillet 1927

(La publication dure trois mois)

Situation des biens	CONTENANCE	NOM DES SOUM. Dates de présentation des demandes	Première Publication
Com. Anse d'Hai- mult Hab. Monrois (Lafond) 2ème Sect. (Bourdon).	Une propriété dont l'étendue est de 20 ha. bornée au Nord par hab. Monrois, Durand Tanis l'Etat, au Sud par hab. Monrois Darius Porlouis l'Etat, à l'Est par Trois Mats Jean Lerne l'Etat, à l'Ouest par hab. Monrois Saintéus Mathurin l'Etat.	Syfran Théostène 8 Juin 1949	17 Août 53
Com. des Gonaïves Rue Anténor Firmin.	Une propriété dont l'étendue est de 20 m. de façade sur 25 m. de profondeur, bornée au Nord par Marais Salants l'Etat, au Sud par Mme. Sagar Thébaud l'Etat, à l'Est par la Rue Anténor Firmin et à l'Ouest par Marais Salants l'Etat.	Françoise François 26 Novembre 1951	17 Août 53
Com. de l'Anse-à- Vau Habitation Rouck 7ème Section.	Une propriété dont l'étendue est de 10 ca. bornée au Nord par André Veillard l'Etat, au Sud par Shed figue-banane l'Etat, à l'Est par un Chemin public et à l'Ouest par le Rivage de la mer.	Vierge Dabrézi 26 Novembre 1951	17 Août 53
Com. de Verrettes Hab. Bâillette 6ème Section.	Une propriété dont l'étendue est de 12 ha. 90, bornée au Nord par l'Etat, au Sud par l'hab. Parisette, à l'Est par l'hab. Démarré et à l'Ouest par l'hab. Bartholemé.	Rosema Géna 28 Novembre 1951	17 Août 53
Com. Quartier Morin Rue de la Boucherie Section Bourg.	Un emplacement mesurant 10 m. x 11, borné au Nord par Emide Jacques, au Sud par rue de la boucherie, à l'Est par Emilia Joseph, à l'Ouest par Clorissia Croissy.	Néila César 29 Novembre 1951	17 Août 53
Com. de Saltrou Hab. Ti-Boulaille Sect. Mapou.	Une propriété dont l'étendue est de 1 ha. environ, bornée au Nord par Baptiste ainsi connu l'Etat, au Sud par Dossou, ainsi connu, l'Etat, à l'Est par Itanièce Sylvainse l'Etat et à l'Ouest par Itanièce Sylvainse l'Etat.	Elius Eliador 30 Novembre 1951	17 Août 53
Com. des Anses-à- Pitres Hab. Bou- ma-Guillaume.	Une propriété dont l'étendue est de 1 ha. environ, bornée au Nord par un vide l'Etat, au Sud par Dumas Gabriel, à l'Est par Alfred Pierre et à l'Ouest par l'Etat.	Denard Gabriel 6 Décembre 1951	17 Août 53
Commune Trou- de-Nord Rue Saint- Lazare Section Bourg.	Une propriété dont l'étendue est de 6 m. x 7 m. de façade, bornée au Nord par les arts. Lamour Prêt. prop., au Sud par Mathieu Lazzare l'Etat à l'Est par un terrain vacant et à l'Ouest par la Rue St-Lazare.	Lélio Jn-Jacques 6 Décembre 1951	17 Août 53
Com. des Anses-à- Pitres Hab. Pointe Alagène.	Une propriété dont l'étendue est de 2 ha. environ, bornée au Nord par Lorient Nabé, au Sud par André Semexcant, à l'Est par Pierre Noël et à l'Ouest par l'Etat.	Evicène Gabriel 8 Décembre 1951	17 Août 53
Com. des Anses-à- Pitres Hab. Lacro- que.	Une propriété dont l'étendue est de 2 ha. environ, bornée au Nord par Bernier Gabriel, au Sud par Elon Lazzare, à l'Est par Dumas Gabriel et à l'Ouest par Lucène Gabriel.	Evicène Gabriel 8 Décembre 1951	17 Août 53
Com. de Saltrou Hab. Lasserre Sect. Baie d'Orange.	Une propriété dont l'étendue est de 3 ha. environ, bornée au Nord par un terrain vacant l'Etat, au Sud par un terrain vacant l'Etat, à l'Est par Faustin Louville l'Etat, et à l'Ouest par un terrain vacant l'Etat.	St-Juste Délijean 8 Décembre 1951	17 Août 53
Com. des Anses-à- Pitres Habitation Boulail-Cas-Téza.	Une propriété dont l'étendue est de 2 ha. environ, bornée au Nord par une falaise, au Sud par une falaise à l'Est par Maurice Brudent, et à l'Ouest par St. Paul Russel.	Oconel Lafontant 15 Décembre 1951	17 Août 53
Com. des Anses-à- Pitres Habitation Boulail-Cas-Téza.	Une propriété dont l'étendue est de 1 ha. environ, bornée au Nord par une falaise, au Sud par une falaise, à l'Est par Oconel Lafontant et à l'Ouest par l'Etat vacant.	Russel St-Paul 15 Décembre 1951	17 Août 53
Com. des Anses-à- Pitres Hab. Herbe- à-Bien.	Une propriété dont l'étendue est de 1 ha. environ, bornée au Nord par Esper Jendy, au Sud par une Ravine, à l'Est par Aman et à l'Ouest par Pavoute Fils.	Fabien Thibaud 15 Décembre 1951	17 Août 53

Situation des biens	CONTENANCE	NOM DES SOUM. Dates de présentation des demandes	Première Publication
Com. des Anses-à- Pitres Habitation Boulail-Cas-Téza.	Une propriété dont l'étendue est de 2 ha. environ, bornée au Nord par une falaise, au Sud par une falaise, à l'Est par une falaise, et à l'Ouest par Oconel.	Maurice Brudent 15 Décembre 1951	17 Août 53
Com. des Anses-à- Pitres Hab. Tête- Morne.	Une propriété dont l'étendue est de 3 ha. environ, bornée au Nord par Charles-Fils, au Sud par Massénat Alcinot, à l'Est par Nicolas Dafinis et à l'Ouest par un vide l'Etat.	Térézias Jean 17 Décembre 1951	17 Août 53
Com. de Dessalines Hab. Bois Dehors 2ème Section.	Une propriété dont l'étendue est de 1 ha. 29, bornée au Nord par les hris. Mayaque P.P., au Sud par Gustave Nérescar l'Etat, à l'Est par Cléyelia Clergé l'Etat, et à l'Ouest par Monacé Noël l'Etat.	Massillon Dieujuste 31 Décembre 1951	17 Août 53
Com. de Terrier- Rouge Rue Grand- Bassin Sect. Quar- tier.	Une propriété dont l'étendue est de 6 m. x 6 m. de profondeur, bornée au Nord par l'Etat, au Sud par l'Etat, à l'Est par l'Etat et à l'Ouest par l'Etat.	Imamène Joseph 3 Janvier 1952	17 Août 53
Com. de Terrier- Rouge Rue Grand- Bassin Sect. Quar- tier.	Une propriété dont l'étendue est de 6 m. x 6 m. de profondeur, bornée au Nord par l'Etat, au Sud par l'Etat, à l'Est par l'Etat et à l'Ouest par l'Etat.	Arida Joseph 3 Janvier 1952	17 Août 53
Com. des Anses-à- Pitres Hab. Banane.	Un emplacement mesurant, borné au Nord par rue Grand-Platon, au Sud par Diendoné Dorsinwil, à l'Est par Zoraide Colon et à l'Ouest par Mme. Lévy Palanquet.	Molière Janvier 5 Janvier 1952	17 Août 53
Com. des Anses-à- Pitres Habitation Dichinay.	Une portion de terre mesurant 1 ha. bornée au Nord par Aug. Jean, au Sud par Pierre-Louis, à l'Est et à l'Ouest par l'Etat.	Téra Gaillard 8 Janvier 1952	17 Août 53
Com. de Cerca-la- Source Hab. Mi- chaël.	Une propriété dont l'étendue est de 1 ha. bornée au Nord par une propriété de l'Etat, au Sud par une propriété de l'Etat, à l'Est par Misael Fayette et à l'Ouest par Destamôr.	Claïrocia Myrtil 8 Janvier 1952	17 Août 53
Com. Quartier-Mo- ria Calvaire.	Un emplacement mesurant 9 m. 55 de façade sur 7 m. 61 de profondeur, borné au Nord par la rue Calvaire, au Sud par l'Etat, à l'Est par la rue St-Louis et à l'Ouest par le gd'chemin.	Emilius P. Calixte 10 Janvier 1952	17 Août 53
Com. de St.-Marc Hab. Gros morne Colminy 5ème Sect. Bocozele.	Une propriété de 392 ha, bornée au Nord par la route de la Grande Saline, au Sud par le Député Kernizan & R. Martelly, l'Etat, à l'Est par la route de la Grande Saline et à l'Ouest par le Député Maurice Kénol.	Roger Tribié 11 Janvier 1952	17 Août 53
Com. de St.-Marc Hab. Gros morne 5ème Sect. Boco- zele.	Une propriété dont l'étendue est de 300 ha. bornée au Nord par la route de la Grande Saline, au Sud par la route Nationale & Morne Diamand, à l'Est par Roger Tribié Antoine Kernizan & R. Martelly et Capitaine Sajous, l'Etat et à l'Ouest par Innocent Dessin, Eliza Tompson P. P. et le Morne Diamand.	Député Maurice Kénol 11 Janvier 1952	17 Août 53
Com. Dondon Hab. Pte. Place.	Une portion de terre mesurant 1 ha. bornée au Nord par Mme. Mergin, au Sud par Simon François, à l'Est par Monchéry François et à l'Ouest par Dorvilien Louis.	Mérlus Christophe 11 Janvier 1952	17 Août 53
Com. Saltrou Hab. Lasserre.	Une portion de terre mesurant 2 ha. environ, bornée au Nord par Céné Baptiste, au Sud par Exilus St-Victor, à l'Est par Ermilus Xilus, à l'Ouest par terrain vacant.	Alcéas Michel 11 Janvier 1952	17 Août 53
Com. Grand-Gosier Hab. Dupuy.	Une portion de terre mesurant 1 ha. 50 ca. bornée au Nord par Sainlys Jérôme, au Sud par Pipirite ainsi connu, à l'Est par Sainlys Jérôme l'Etat et à l'Ouest par Ducène Pierre (privé).	Ducène Pierre 12 Janvier 1952	17 Août 53

Situation des biens	CONTENANCE	NOM DES SOUM. Dates de présentation des demandes	Première Publication	Situation des biens	CONTENANCE	NOM DES SOUM. Dates de présentation des demandes	Première Publication
Com. Dame-Marie Hab. Rousselim.	Une propriété dont l'étendue n'est pas déterminée, bornée au Nord par Hab. Polynice Joseph Vites Pompée fermier, au Sud par Irédia fermière, à l'Est par chemin public, à l'Ouest par rivage de la mer.	Vites Pompée 12 Janvier 1952	17 Août 53	Com. du Cap-Haïtien Rue Sainte-Catherine Section Carénage.	Une propriété dont l'étendue est de 13 m. 80 de façade x 13 m. 40 de profondeur, bornée au Nord par le Pasteur Wood et Augusto Hong, au Sud par la Place Vincent, à l'Est par le Pasteur Wood et à l'Ouest par la Rue Ste-Catherine.	Hong Auguste 21 Janvier 1952	17 Août 53
Com. de la Tortue Hab. Aux-Plaines.	Une portion de terre mesurant 1 ha. 29, bornée au Nord par Rocher et la mer, au Sud par Rocher partie rocailleuse, à l'Est par Junius Cérémy fermier de l'Etat et à l'Ouest par terrain vacant.	Josaphat Jérémy 14 Janvier 1952	17 Août 53	Com. Anses-à-Pitres Hab. Ravine Longue.	Une portion de terre mesurant 1 ha. environ, bornée au Nord par Confident, au Sud par Ti-Brice Confident, à l'Est par Benoit Bertrand, et à l'Ouest par Syllabe.	Mme. Delissaint Confident 19 Janvier 1952	17 Août 53
Com. de la Tortue Hab. Dessources F. Nord.	Une portion de terre mesurant 1 ha. 29, bornée au Nord par Délius Mételus fermier de l'Etat, au Sud par Sainvilnor Vil fermier de l'Etat, à l'Est par Délius Mételus fermier de l'Etat, à l'Ouest par Sainvilnor Vil fermier de l'Etat.	Ducarmel Dubréus 14 Janvier 1952	17 Août 53	Com. de Dessalines Hab. Grand 2ème Section.	Une propriété dont l'étendue est de 32 ha. 25, bornée au Nord par l'Etat inoccupé P. P., au Sud par Marcellus Informé P. P., à l'Est par Artemise Achéus P. P. et à l'Ouest par (Inommé).	Célissa Dailice 21 Janvier 1952	17 Août 53
Com. de la Tortue Hab. Aux-Plaines 1ère Section.	Une portion de terre mesurant 1 ha. 29, bornée au Nord par rocher et la mer l'Etat, au Sud par Rocher, rocailleuse l'Etat, à l'Est par Josaphat Cérémy fermier de l'Etat et à l'Ouest par Juhuis Jonasant fermier de l'Etat.	Junius Gérémy 14 Janvier 1952	17 Août 53	Com. de Dessalines Hab. Bois Dehors 2ème Section.	Une propriété dont l'étendue est de 1 ha. 89, bornée au Nord par Dormilus Joazil, l'Etat, au Sud par le Scipa, à l'Est par Sidoine Herard l'Etat, et à l'Ouest par Clergés Clergé l'Etat.	Dieudimène Dieujuste 22 Janvier 1952	17 Août 53
Com. de la Tortue Hab. Dessources F. Est.	Une portion de terre mesurant 1 ha. 29, bornée au Nord par Joseph St-Marc ferm. de l'Etat, au Sud par un terrain inoccupé et à l'Est par Derwin Cherfrère l'Etat et à l'Ouest par D. Cherfrère l'Etat.	Eugène Cicénord 14 Janvier 1952	17 Août 53	Com. des Gonaïves Rue Gabart.	Une propriété dont l'étendue est de 11 m. 20 de façade x 35 m. 16 de profondeur, bornée au Nord par la Rue Gabart, au Sud par Louisema Michel, prêt. prop. à l'Est par Pierrilus Pierre prêt. prop. et à l'Ouest par Clodamisse Alexandre, l'Etat.	Mme. Marius Alfred 26 Janvier 1952	17 Août 53
Com. de la Tortue Hab. Dessources Aux-Plaines	Une portion de terre mesurant 1 h. 29, bornée au Nord par Rameau Alford l'Etat, au Sud par Eximé Joseph l'Etat, à l'Est par Tervius Compère l'Etat et à l'Ouest par Déliusnor Métellus l'Etat.	Joseph Saint-Marc 14 Janvier 1952	17 Août 53	Com. Caracol Rue Possession Section Bourg.	Une propriété dont l'étendue est de 8 m. x 8 m. de profondeur, bornée au Nord par le reste du terrain inoccupé, au Sud par Georgina, à l'Est par le reste du terrain inoccupé et à l'Ouest par le reste du terrain inoccupé.	Lucienne St-Germain 28 Janvier 1952	17 Août 53
Com. de la Tortue Hab. Aux-Plaine 1ère Sect.	Une portion de terre mesurant 1 h. 29, bornée au Nord par Rocher et la mer, au Sud par Rocher partie rocailleuse, à l'Est par Ynaphat Cérémy fermier de l'Etat, à l'Ouest par Jasius Cérémy fermier de l'Etat.	Juluce Jonassaint 14 Janvier 1952	17 Août 53	Com. Anses-à-Pitres Hab. Nan Michaud	Une portion de terre mesurant 5 ha. environ, bornée au Nord par falaise, au Sud, à l'Est, à l'Ouest par falaise.	René Leroy 29 Janvier 1952	17 Août 53
Com. de Fort-Liberté Hab. Legras.	Une propriété dont l'étendue est de 3 ha. bornée au Nord par l'Etat vacant, au Sud par l'Etat vacant à l'Est par l'Etat vacant et à l'Ouest par l'Etat vacant.	Jean Milévoye Dorvil 14 Janvier 1952	17 Août 53	Com. Anses-à-Pitres Hab. Mare Pite.	Une portion de terre mesurant 1 ha. environ. Bornée au nord par Mare Pite; au sud par Toussaint Delcis; à l'est par Fontangne; et à l'ouest par Falaise.	Louiséus Loiseau 31 Janvier 1952	17 Août 53
Com. Roseaux Hab. Gommiers.	Une propriété dont l'étendue n'est pas déterminée, bornée au Nord par l'Etat inoccupé, au Sud par Emmanuel Chéry, à l'Est par la mer, à l'Ouest par la route publique.	Savarin Dimanche 15 Janvier 1952	17 Août 53	Com. de Fort-Liberté Hab. Cotti- neau 2ème Section.	Une propriété dont l'étendue est de 20 ha. bornée au Nord par l'Etat vacant, au Sud par l'Etat vacant, à l'Est par l'Etat vacant, et à l'Ouest par l'Etat vacant.	Dieudonné Clermont 31 Janvier 1952	17 Août 53
Com. de Dondon Rue Portail.	Un emplacement mesurant 9 m. 0 de façade, borné au Nord par l'Armée d'Haïti, au Sud par Maurice Sinou, à l'Est par Féleau Eugène P-P. et à l'Ouest par la rue Portail.	Richéus Daniel 15 Janvier 1952	17 Août 53	Com. de Fort-Liberté Hab. Cotti- neau 2ème Section.	Une propriété dont l'étendue est de 5 ha. bornée au Nord par l'Etat vacant, au Sud par l'Etat vacant, à l'Est par l'Etat vacant et à l'Ouest par l'Etat vacant.	Tancrède Jean 31 Janvier 1952	17 Août 53
Com. Bahon Rue des Rails.	Un emplacement mesurant 12 m. de façade sur 12 m. de profondeur, borné au Nord par St. Pierre Prosper (Etat), au Sud par Cie. des Chemins de fer, à l'Est par la rue des Rails et à l'Ouest par Joseph et Mme. Auguste Bien-Aimé (privé).	André Joseph 17 Janvier 1952	17 Août 53	Com. Marmelade Hab. St-Martin.	Une portion de terre mesurant 1 ha. 29, bornée au Nord par Orticia Séraphin, au Sud par Cénatus Vital, à l'Est par Rachel Vital et à l'Ouest par Joseph Victor.	Orsainlus Dorsainvil 2 Février 1952	17 Août 53
Com. Bahon Hab. Durocher.	Une portion de terre mesurant 2 ha. bornée au Nord par Fourrier, au Sud par Htrs. Fénéus, à l'Est par Ravine du Rocher, à l'Ouest par Htrs. Dorzélie Mémé.	Lysius L. César 17 Janvier 1952	17 Août 53	Com. des Anses-à-Pitres Hab. Lautre, Bordes.	Une portion de terre mesurant 1 h. environ, bornée au Nord par André Pierre, au Sud par Maurice Montrosé, à l'Est par Dumas Gabriel, à l'Ouest par Mogène Pierre.	Julienne Désir 5 Février 1952	17 Août 53
Com. Terrier-Rouge Hab. Rouvray Sect. Fond-Blanc.	Une propriété dont l'étendue est de 2 ha. bornée au Nord par l'Etat vacant, au Sud par l'Etat vacant, à l'Est par l'Etat vacant et à l'Ouest par l'Etat vacant.	Romélus Sède 18 Janvier 1952	17 Août 53	Com. de Dessalines Hab. Bois Dehors 2ème Section.	Une portion de terre mesurant 1 ha. 29, bornée au Nord par Adiel Maître, au Sud par Agronome Sh. Nicolas, à l'Est par Piervil Thélia et à l'Ouest par Dorvilus Joanil.	Fleurisma Mathurin 5 Février 1952	17 Août 53
Com. Anses-à-Pitres Hab. Nan Platon.	Une portion de terre mesurant 25a. environ. Bornée au Nord par Sainlys Jérôme, au Sud par Ab. Pierre, à l'Est par la route publique.	Delissaint Confident 19 Janvier 1952	17 Août 53	Anses-à-Pitres Com. Hab. Pointe Alagè- ne.	Une portion de terre mesurant 1 ha. bornée au Nord par Jastram Cémexan, au Sud par Bénite Bélizaire, à l'Est par Carriès Célestin, et à l'Ouest par Sainterfils Noël.	Charléus Alcinet 7 Février 1952	17 Août 53
				Com. de Dessalines Hab. Passe à Ro- ches.	Une propriété dont l'étendue n'est pas encore déterminée, bornée au Nord par un Chemin public, au Sud par l'Etat, à l'Est par Ador Desormeaux et à l'Ouest par l'Etat.	Antoine Etienne 11 Février 1952	17 Août 53

Situation des biens	CONTENANCE	NOM DES SOUM. Dates de présentation des demandes	Première Publication
Com. de Fort-Liberté Rue Dauphine.	Une propriété urbaine d'une superficie de 25 m. x 30, bornée au Nord par l'Etat inoccupé, au Sud par rue Dauphine, à l'Est par une propriété privée, à l'Ouest par l'Etat vacant (reste du terrain).	Max Voigt 12 Février 1952	17 Août 53
Com. Port-au-Prince 16ème Section Taïer.	Une propriété dont l'étendue est de 6 ha. environ, bornée au Nord par les hts. de Mme. Pierre Toussaint Pre-Louis, au Sud par le terrain occupé par Arthur Coriolan, à l'Est par le terrain occupé par St-Gilles Pierre-Louis et à l'Ouest par le terrain occupé par Estimable Choï-sions.	Coriolan Arthur 15 Février 1952	17 Août 53
Com. Pilate Hab. Duperrier.	Une portion de terre mesurant 1 ha. bornée au Nord par l'Etat, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par l'Etat.	Boniface Pierre 16 Février 1952	17 Août 53
Com. Anses-à-Pitres Hab. Pointe Alagène.	Une portion de terre mesurant 2 ha. environ, bornée au Nord par Portrelle, au Sud par Octavius Alcimet, à l'Est par Odilon Louis, à l'Ouest St-Lucie Jean.	Eligène Jean 16 Février 1952	17 Août 53
Com. des Abricots Hab. Ville Rue Embouchure.	Une portion de terre bornée au Nord par René Nicolas, au Sud par Nicolas Marseille l'Etat, à l'Est par mer, à l'Ouest par la rue du littoral.	Mme. Philippe Mathurin 17 Février 1952	17 Août 53
Com. des Gonaïves Rue Paul Prompt.	Une propriété mesurant 7 m. 75 de façade sur 18 m. 80 de profondeur, bornée au Nord par la rue Paul Prompt, au Sud par Henri Jean, à l'Est par Annacius St-Vil et à l'Ouest par Charles Joseph l'Etat.	Métayer Raphaël 18 Février 1952	17 Août 53
Com. Anses-à-Pitres Hab. Pointe Alagène.	Une portion de terre mesurant 2 ha. bornée au Nord par Castel, au Sud par Légène Léger, Ouest par Iménès Baptiste.	Louis Royer 19 Février 1952	17 Août 53
Com. Saltrou Hab. Derrière Morne.	Une portion de terre mesurant 2 ha. environ, bornée au Nord par l'Etat inoccupé, au Sud par Pierre Charles, à l'Est par Jules Antoine et à l'Ouest par chemin public.	Jn-Baptiste St-Louis 20 Février 1952	17 Août 53
Com. Anses-à-Pitres Hab. Herbe-à-Bleu.	Une portion de terre mesurant 3 ha. bornée au Nord par Payoute fils, au Sud par terrain vacant, à l'Est par Payoute fils, l'Ouest par Saint fils.	Marianne Célestin 21 Février 1952	17 Août 53
Com. des Anses-à-Pitres Hab. Tête Morne.	Une portion de terre mesurant 2 ha. environ, bornée au Nord par Charles fils Etienne.	Presner Jouby 21 Février 1952	17 Août 53
Com. de St-Louis du Sud Rue Lagon.	Une propriété mesurant 26 m. 55, 30 m. 80 de façade et 54 m. 05 - 54 m. 15 de profondeur, bornée au Nord par la propriété occupée par Méréna Auguste, au Sud par Méréna Auguste l'Etat, à l'Est par les propriétés occupées par Saboin Barcet et Cyprien dit Tonton et à l'Ouest par Marie Thérèse Ossé l'Etat.	Marie-Anne Noël 22 Février 1952	17 Août 53
Com. Gde-Rivière du Nord Rue du Marché.	Une propriété mesurant 6 m. de façade sur 8 m. de profondeur, bornée au Nord par la rue du marché, au Sud par Mme. N. Jourdan, à l'Est par C. Phétière et à l'Ouest par Bias Nérée.	Valérius Phétière 22 Février 1952	17 Août 53
St-Louis du Sud Hab. Boulay.	Une portion de terre mesurant 32 a. 79 ca. bornée au Nord par Marie Thérèse Ossé, Marie Marie Anne Noël, l'Etat au Sud par la propriété occupée par Mme. Dieudonné Nazaire, à l'Est par la propriété occupée par Cyprien et Marie Thérèse Ossé et à l'Ouest par le terrain occupé par Mme Dieudonné Nazaire.	Méréna Auguste 22 Février 1952	17 Août 53
Com. de St-Louis du Sud Rue du Gouvernement.	Une propriété mesurant 6 m. 55 - 6m.50 de façade et 31 m. 90 - 32 m. 50 de profondeur, bornée au Nord par la rue du Gouvernement, au Sud par la propriété occupée par Saboin Bardette, Est par la propriété occupée par S. Bardette et à l'Ouest par Méréna Auguste.	Jaboin Bardette 23 Février 1952	17 Août 53

Situation des biens	CONTENANCE	NOM DES SOUM. Dates de présentation des demandes	Première Publication
Com. de St-Louis du Sud Rues Lagon & Traversière.	Une propriété mesurant 60 m. 30 de façade et 21 m. 80 de profondeur, bornée au Nord par divers fermiers l'Etat, et rue Traversière, au Sud par la propriété occupée par Mme. Dieudonné Nazaire, à l'Est par Marie Thérèse Ossé l'Etat, à l'Ouest par Déus Thomas l'Etat.	Dieudonné Nazaire 23 Février 1952	17 Août 53
Com. Bahon Hab. Condemine.	Une portion de terre mesurant 1 ha. environ, bornée au Nord par Per. Surtin, au Sud par Agossou Jn. Louis, à l'Est par St-Cap Lefranc et à l'Ouest par Onésime Jn.-Louis.	Belhomme Molière 23 Février 1952	17 Août 53
Com. de Pilate Hab. Dupérier Sect. Margot.	Une portion de terre mesurant 1 ha. bornée au Nord par Dupérier, au Sud par Dupérier, à l'Est par Dupérier, et à l'Ouest par Dupérier.	Devincœur Jean 23 Février 1952	17 Août 53
Com. de Terrier-Rouge Rue Cinatus	Une portion de terre mesurant 6 m. x 7, bornée au Nord par l'Etat au Sud par l'Etat, à l'Est et à l'Ouest par l'Etat.	Pierre Séjour 25 Février 1952	17 Août 53
Com. de Caracol Hab. Viau.	Une portion de terre mesurant 1 ha. bornée au Nord par la Gd route, au Sud par Diverna l'Etat, à l'Est par Sadier Saïm-blot et à l'Ouest par Charles Paul.	Victor Bénisse 25 Février 1952	17 Août 53
Com. de Dondon Hab. Pully Section Haut du Trou.	Une portion de terre mesurant 1 ha. bornée au Nord par prêt. prop., au Sud par l'Etat, à l'Est par l'Etat et à l'Ouest par l'Etat.	Déclermont Raymond 26 Février 1952	17 Août 53
Com. Trou du Nord Hab. Clervil.	Une portion de terre mesurant 1 ha. bornée au Nord par hab. Calixte prêt. prop., au Sud par terrain vacant, à l'Est par hab. Salmave prêt. prop., et à l'Ouest par hab. Salmave.	St-Martin Mondéir 1er Mars 1952	17 Août 53
Com. de Limbé Hab. Bédoret 8ème. Section.	Une portion de terre mesurant 1 ha. ¼, bornée au Nord par Siphralus Toussaint, au Sud par Sirilien Martelly, à l'Est par Dorzelie Hyppolite et à l'Ouest par Jean Gilles Julmice.	Guerrecéus Faustin 1er Mars 1952	17 Août 53
Com. des Anses-à-Pitres Hab. Ravine-Longue.	Une portion de terre mesurant ... bornée au Nord par rav. longue, L. Benoit, au Sud par Mar. Pierre, à l'Est par le chemin, à l'Ouest par Benoit Louis.	André Lafontant 3 Mars 1952	17 Août 53
Com. de Dondon Hab. Leroy Section Haut du Trou.	Une portion de terre mesurant ¼ ha. bornée au Nord par Philorus Charles l'Etat, au Sud par Vve. Bien-Aimé Daniel, à l'Est par Vve. Monthas Louis et à l'Ouest par Claudius Daniel.	Sédieu Monthas 4 Mars 1952	17 Août 53
Com. de Dondon Hab. Petite Place Sect. Haut du Trou.	Une portion de terre mesurant 1 ha. 29, bornée au Nord par St. Clair Louis, au Sud par Simon François, à l'Est par Mme. Dorilus Louis et à l'Ouest par St-Clair Louis.	Dorvilien et Al Dorinvil 4 Mars 1952	17 Août 53
Com. Ferrier Hab. Meillac Sect. 3e.	Une propriété dont l'étendue est de 1 ha. bornée au Nord par hab. Meillac Néréide Pierre, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par hab. Meillac l'Etat.	Néréide Pierre 6 Mars 1952	17 Août 53
Com. de St-Louis du Nord Rue Lagon.	Une propriété mesurant, bornée au Nord par Méréna Auguste, à l'Est par la rue Lagon et à l'Ouest par Mme. Dieudonné Nazaire (l'Etat).	Lizaire Garnier 6 Mars 1952	17 Août 53
Com. de Saltrou Sect. Bourg.	Une portion de terre mesurant 10 m. bornée au Nord par le grand chemin public, au Sud par la mer, à l'Est par Morès Lafleur, et à l'Ouest par Uranie Baptiste.	André Charles 6 Mars 1952	17 Août 53
Com. des Anses-à-Pitres Hab. Pre-Alagène.	Une portion de terre de 1 ha. environ, bornée au Nord par Prosper Jillot, au Sud par Pierre-Noël, à l'Est par Céra Antoine, à l'Ouest par l'Etat vacant.	Origène Bossicot 6 Mars 1952	17 Août 53
Com. des Anses-à-Pitres Hab. Alagène.	Une portion de terre de 1 ha. environ, bornée au Nord par Dodo St-Germain, au Sud par Jérémie ainsi connu, à l'Est par Sillmé Jn-François et à l'Ouest par Marie.	François Madombe 6 Mars 1952	17 Août 53
Com. Dessalines Hab. Laraque 2ème Sect.	Une propriété dont l'étendue est de 32 a. 50, bornée au Nord par Mme. Amisial Emilcar l'Etat, au Sud, à l'Ouest par l'Etat.	Orin Barthéus 7 Mars 1952	17 Août 53

Situation des biens	CONTENANCE	NOM DES SOUM. Dates de présentation des demandes	Première Publication	Situation des biens	CONTENANCE	NOM DES SOUM. Dates de présentation des demandes	Première Publication
Com. Grande-Saline Hab. Poteneau 1ère Section.	Une propriété dont l'étendue n'est pas déterminée, bornée au Nord par hab. Poteneau l'Etat, au Sud par hab. Poteneau Yrien, à l'Est par hab. Poteneau l'Etat, à l'Ouest par l'Etat.	Exil'homme Geffrand 7 Mars 1952	17 Août 53	Com. de Saltron Hab. Derrière Mor- ne Sect. Belair.	Une portion de terre mesurant 1 ha. environ, bornée au Nord par Facilien Oracyl, au Sud par Familus Ulysse, à l'Est par Siméas Léon et à l'Ouest par Orvilus Vertus.	Métilus Vertus 14 Mars 1952	17 Août
Com. Grande-Saline Hab. Poteneau Sect. Gde. Saline.	Une propriété dont l'étendue est de 64 a. 50, bornée au Nord par hab. Poteneau Irien Castelly l'Etat, au Sud par hab. Poteneau l'Etat, à l'Est par hab. Poteneau Toussaint François l'Etat, à l'Ouest par hab. Poteneau Exantus Paul l'Etat.	Génestine Exantus 7 Mars 1952	17 Août 53	Com. de Saltron Hab. Derrière Mor- ne Sect. Belair.	Une portion de terre mesurant 2 ha. environ, bornée au Nord par limite de Port-au-Prince, au Sud par Exaus ainsi connu, à l'Est par un terrain vacant et à l'Ouest par Orvilus Vertus.	Joacilus Ambrande 14 Mars 1952	17 Août
Com. Grande-Saline Hab. Poteneau 1ère Section Gde-Saline.	Une propriété dont l'étendue est de 1 ha. 29, bornée au Nord par hab. Poteneau, Sinfilia Dorcéus l'Etat, au Sud par hab. Poteneau Mme. Exil'homme Geffrand l'Etat, à l'Est par habitation Poteneau Sinfilia Dorcéus l'Etat, à l'Ouest par hab. Poteneau Serti Séroque Jn-Philippe l'Etat.	Dort Louis 8 Mars 1952	17 Août 53	Com. Fort-Liberté Hab. Damas.	Une portion de terre mesurant 1 h. bornée au Nord par l'Etat, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par l'Etat.	Elméus Ulysse 14 Mars 1952	17 Août
Com. Trou du Nord Rue des Perles.	Une portion de terre mesurant 8 m. bornée au Nord par Parc Communal, au Sud par l'écœur Pierre l'Etat, à l'Est par la rue des Perles et à l'Ouest par Mélida Pierre l'Etat.	Veronte Medar 8 Mars 1952	17 Août 53	Com. des Anses-à- Pitres Hab. Récif.	Une portion de terre mesurant 1 ha. environ, bornée au Nord par Rudert Buron, au Sud par Altagrace, à l'Est par Yava ainsi connu, et à l'Ouest par l'Etat vacant.	Oreste Dafinis 14 Mars 1952	17 Août
Com. Cerca-la- Source Hab. Lau- baret.	Une portion de terre mesurant 1 ha. bornée au Nord par l'Etat, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par l'Etat.	Estimène Faustin 8 Mars 1952	17 Août 53	Commune Trou du Nord Rue Samson.	Un emplacement mesurant 6 m. de façade sur 8 m. de profondeur, borné au Nord par une ruelle, au Sud par rue Samson, à l'Est par Robert Jn-Jacques et à l'Ouest par Alméus Lamour.	Rosemélie Jn-Baptiste 15 Mars 1952	17 Août
Commune Trou du Nord Rue Samson.	Un emplacement mesurant 6 mètres de façade sur 8 m. de profondeur, borné au Nord par une ruelle, au Sud par rue Samson, à l'Est par Robert Jn-Jacques et à l'Ouest par Alméus Lamour.	Nahomie Moncher 8 Mars 1952	17 Août 53	Com. du Trou du Nord Rue des Per- les.	Une portion de terre mesurant 8 m. bornée au Nord par une ruelle, au Sud par une ruelle, à l'Est par la rue des Perles et à l'Ouest par Alméus Da- mour.	Louis Monpremier 15 Mars 1952	17 Août
Com. de Gde-Sali- ne Hab. Poteneau 1ère Sect.	Une propriété dont l'étendue n'est pas déterminée, bornée au Nord par hab. Poteneau Roselie Jn-Charles l'Etat, au Sud par hab. Poteneau Dorcil'homme Dorvil l'Etat, à l'Est par Hab. Poteneau Tilucia Vertus l'Etat, à l'Ouest par hab. Poteneau Hormise Edmond l'Etat.	Sertile Frégiste Jn-Philippe 8 Mars 1952	17 Août 53	Com. Ferrier Rue Ferrier.	Un emplacement mesurant 4 m. x 8 m. borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par l'Etat.	Raphaël Edmond 15 Mars 1952	17 Août
Com. de Saltron Hab. derrière morne Sect. Belair.	Une portion de terre mesurant 1 ha. environ, bornée au Nord par Léra Louis, au Sud par un Terrain vacant, à l'Est par le chemin public et à l'Ouest par Carmelo Hénault.	Aristhène Alexis 10 Mars 1952	17 Août 53	Com. Ferrier Rue Ferrier.	Un emplacement mesurant 4 m. x 30, borné au Nord par hab. Ferrier Justin Etienne, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par l'Etat.	Justin Etienne 15 Mars 1952	17 Août
Com. de la Tortue Hab.	Une portion de terre mesurant 64 a. bornée au Nord par Libon Vilfranc, au Sud par T. Corneille, à l'Est par Mésina, à l'Ouest par Mme. Dalesin Pierre B. R. F.	Savy Louis Jeune 10 Mars 1952	17 Août 53	Com. Ferrier Rue Hab. Meillac Sect. Maribaroux.	Une propriété dont l'étendue est de 1 ha. bornée au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par hab. Meillac l'Etat.	Saint-Mérand Philidor 15 Mars 1952	17 Août
Com. de la Tortue Hab. Thimotée.	Une portion de terre mesurant 1 ha. 29, bornée au Nord par Elius Louissaint, au Sud par partie rocailleuse, à l'Est par Elius Jean & Ilinéus Loui- main fermier de l'Etat et à l'Ouest par Josaphat Aguére.	Joseph Faustin 11 Mars 1952	17 Août 53	Commune Trou du Nord Rue Samson.	Une propriété mesurant 6 m. de façade sur 8 m. de profondeur, bornée au Nord par une ruelle, au Sud par Saintilmé Joseph, à l'Est par Nahomie Moncher et à l'Ouest par la rue Samson.	Robert Jn-Jacques 15 Mars 1952	17 Août
Com. du Trou du Nord Rue Samson.	Un emplacement mesurant 7 m. de façade sur 9 m. de profondeur, borné au Nord par terrain vacant, au Sud par Adouam Joseph, à l'Est par Doréus Joseph et à l'Ouest par la rue Samson.	Lucienne Estimable 11 Mars 1952	17 Août 53	Commune Trou du Nord Rue des Perles.	Une portion de terre mesurant 12 m. bornée au Nord par Horacius Jean l'Etat, au Sud par le Terrain l'Etat occupé, à l'Est par Vastey Joseph l'Etat et à l'Ouest par la Rue des Perles.	Marie Frédéric 15 Mars 1952	17 Août
Com. Limonade Hab. Chabanon Sect. Basse Plaine.	Une propriété mesurant 6 m. x 8 bornée au Nord par Martin Basse l'Etat, au Sud par Fatine Garçon l'Etat, à l'Est par Morency Thélusmar l'Etat, à l'Ouest par un chemin public.	Volvick Toussaint 12 Mars 1953	17 Août 53	Com. Ferrier Hab. Meillac Sect. 3ème. Maribaroux.	Une propriété dont l'étendue est de 1 ha. bornée au Nord par Eticia Noël fermière, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par l'Etat.	Eticia Noël 15 Mars 1952	17 Août
Com. Gde-Saline Hab. Poteneau. 1ère Section.	Une propriété dont l'étendue n'est pas déterminée, bornée au Nord par hab. Poteneau Dénéus Désinor l'Etat, au Sud par hab. Poteneau l'Etat, à l'Est par hab. Poteneau l'Etat, à l'Ouest par hab. Poteneau grand chemin.	Délicier Mérand 13 Mars 1952	17 Août 53	Com. de Ferrier Hab. Meillac 3ème Section.	Une portion de terre mesurant 1h. bornée au Nord par Mé- lidor Philogène, au Sud par l'Etat, à l'Est par l'Etat et à l'Ouest par l'Etat.	Mé- lidor Philogène 15 Mars 52	17 Août
Com. de Saltron Hab. Derrière-Mor- ne Sect. Belair.	Une portion de terre mesurant 1 ha. environ, bornée au Nord par Edmond Volcy, au Sud par Fleury Ti-Pican, à l'Est vacant et à l'Ouest par Aristil ainsi connu.	Jean Pauléus 14 Mars 1952	17 Août 53	Com. de Dondon Hab. Petit Place Sect. Haut du Trou.	Une portion de terre mesurant 1 ha. bornée au Nord par Dorvilien et Alciane Dorin- vil, au Sud par Simon François, à l'Est par Mme. Dorilus Louis et à l'Ouest par St-Clair Louis.	Cherival Louis 15 Mars 52	17 Août
Com. de Saltron Hab. Derrière Mor- ne Sect. Belair.	Une portion de terre mesurant 1 ha. environ, bornée au Nord par Dornéus Cadeau, au Sud Ofanier Cadeau, à l'Est par Danger Vernéus et à l'Ouest par Ti-verne ainsi connu.	Annéus Bonheur 14 Mars 1952	17 Août 53	Com. Anses-à-Pitres Hab. Bonite.	Une portion de terre mesurant 2 ha environ, bornée au Nord par E. Cézar, au Sud par Arno Blanc, à l'Est par Mme. Aristhène Joseph, à l'Ouest par...	Alphonse Permission 15 Mars 52	17 Août
				Com. Anses-à-Pitres Hab. Romain.	Une portion de terre mesurant 1 ha. environ, bornée au Nord par Ticoque, au Sud par Hilaire, à l'Est par Ra- vina.	Vilcius Vil 15 Mars 52	17 Août